COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2026 A 16 H 00

Consultation du public parallélisée relative à la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Rizzanese – Commune de Sartène

Date : 22 octobre 2026 à partir de 16 h 00
Lieu : Salle de réunion carrière SGBC lieu-dit Anelapo, commune de Sartène
Heure d'ouverture : 16 h 00 Heure de clôture : 17 h 30
Commissaire enquêtrice : Valérie Ettori
Pétitionnaire : Société des Granulats et Bétons Corses
Référence de la décision de désignation : E26000040/20 en date du 31 août 2026
Période de consultation : du 13 octobre 2026 à 14 h 00 au 15 janvier 2027 à 12 h 00

A. Objet et organisation de la réunion

La réunion publique d'ouverture s'est tenue le 22 octobre 2026 à 16 h 00 dans les locaux de la SGBC, dans le cadre de la consultation du public relative à la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Rizzanese.
Elle avait pour objet de présenter le projet, d'expliquer les modalités de participation et de recueillir les questions, observations et propositions du public.
La réunion a été conduite par la commissaire enquêtrice, avec la participation du pétitionnaire.
Les modalités d'information du public concernant cette réunion étaient les suivantes :
Avis presse
Corse Matin du 27 septembre 2026
Journal de la Corse du 27 septembre 2026

B. Participants

Étaient présents :
La commissaire enquêtrice : Valérie Ettori

Les représentants du pétitionnaire :

- Toussaint Mocchi : Directeur de la Société des Granulats et Bétons Corses
- Rémi Envolvy : Directeur régional Colas
- Cécile Casalta : Responsable QSE foncier
- Antoine Jasserand : Chef de centre
- Baptiste Leonetti : Responsable du site

La représentante du bureau d'études Géo Environnement : Margot Picard

Une seule personne était présente dans le public : Paul Marie Bartoli, maire de Propriano.

C. Introduction et présentation de la consultation

La commissaire enquêtrice a rappelé :

- L'objet de la demande ;
- Son rôle et celui de l'autorité compétente pour statuer ;
- Les dates de la consultation ;
- Les modalités d'accès au dossier et de dépôt des contributions ;
- Le principe de mise à disposition progressive des avis et compléments ;

D. Présentation du projet par le pétitionnaire

La présentation a été assurée par Margot Picard à l'aide d'un vidéoprojecteur et de plans à grande échelle affichés sur les murs.

Elle a porté principalement sur :

- La situation et le fonctionnement de l'exploitation actuelle ;
- Le renouvellement sollicité et le périmètre de l'extension ;
- Les caractéristiques et le calendrier de l'exploitation envisagée ;
- Les principaux effets sur l'environnement et le voisinage ;
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
- Les modalités de suivi et de remise en état du site.

Les éléments chiffrés présentés étaient les suivants :

- La durée d'autorisation sollicitée est de 30 ans, comprenant six mois consacrés à la remise en état finale.
- Périmètre d'autorisation projeté 32,51 ha dont 8,18 ha en extension.
- Périmètre d'extraction projeté 11,17 ha dont 2,97 ha en extension (vers le sud).

- 200 000 T/an en moyenne de matériaux granitiques extraits (modes et extraction non modifiés par rapport à aujourd'hui).
- Accueil de 20 000 T/an de déchets inertes issus du BTP et recyclés à hauteur de 70% ou valorisés en remblais.
- Côte minimale d'extraction maintenue à 15 mètres NGF.

E. Questions, observations et réponses

Monsieur Paul Marie Bartoli, maire de Propriano, seul participant au titre du public, a interrogé le pétitionnaire sur les modalités de gestion des eaux de ruissellement.
Le pétitionnaire a indiqué qu'un bassin de gestion des eaux était aménagé pour chaque secteur d'exploitation. Il a précisé que la capacité de rétention ainsi prévue représentait le double de la capacité nécessaire, selon les éléments présentés en réunion.
Monsieur Bartoli a également demandé à quelle distance de la ligne de crête se situerait le dernier front d'extraction.
Le pétitionnaire a répondu que ce front resterait en contrebas de la ligne de crête et a indiqué que, selon son analyse, le projet n'engendrerait pas de nouvel impact visuel. Aucune distance chiffrée n'a été précisée au cours des échanges.
Enfin, Monsieur Bartoli a estimé que la carrière jouait un rôle de coupe-feu et a souligné l'intérêt de cette caractéristique au regard du risque d'incendie.

F. Points restant à préciser

Les questions posées ont donné lieu à des réponses du pétitionnaire au cours de la réunion. Aucun complément n'a été expressément demandé à l'issue des échanges.

G. Déroulement des échanges

Les échanges se sont déroulés dans de très bonnes conditions, chacun ayant pu s'exprimer et obtenir une réponse à ses interventions.

H. Clôture

La commissaire enquêtrice a rappelé les principales questions soulevées au cours des échanges. Elle a précisé que la consultation se poursuivait jusqu'au 15 janvier 2027 à 12 h 00 et que le public pouvait consulter le dossier et déposer ses observations selon les modalités prévues dans l'avis de consultation.

La séance a été levée à 17 h 30.

Le présent compte rendu restitue les principaux échanges de la réunion. Il ne constitue pas les conclusions de la commissaire enquêtrice sur le projet.

Établi à Sartène, le 23 octobre 2026

La commissaire enquêtrice



Valérie Ettori